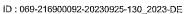
Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 25/09/2023

OBJET: Tarifs d'occupation du domaine public

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24 Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 19/09/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations:

Claire ROSIER à Xavier FELIX Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI Fabrice MORICHON Alexis VERMOREL

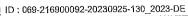
Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023





Daniel POMERET expose que l'article L2125.1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précise que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous :

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		210224
Fermeture d'une rue pour travaux	par jour	100€
Etalage de commerces, terrasses de café, klosques,		
fleuristes, et objets divers (à l'exception des panneaux de		
publicité)	m2 indivis par an	10 (
Terrasses fermées	m2 indivis par an	8 €
panneaux mobiles sur trottoirs	unité par an	304
Stationnement véhicule/engin de chantier/bennes <16m²	par jour	10
Stationnement véhicule/engin de chantier/bennes >16m²	par jour	30,004
Chantiers d'une durée inférieure à 1 mois	par jour et m2	1,90
Chantiers d'une durée supérieure à 1 mois :		
les 12 premières semaines	par jour et m2	3,50
de la 13 ^e semaine à la 52 ^e semaine	par jour et m2	4,50
au-delà de 52 ^e semaines	par jour et m2	5

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

- 1°) APPROUVE les tarifs ci-dessus,
- 2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Rendue exécutoire le Par transmission en Sous-préfecture et affichage en Mairie.

Le Waire Daniel M Le seclétaire